

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

32/II2 du 29/OI/1982  
DECRET N° /MIPS.DGTFP.DNR/

Portant intégration et nomination  
Monsieur ADZIMBA EPOUMA, dans le  
cadre des cadres de la catégorie A, hiérarchie  
des Services Techniques (Eaux et Forêts  
rêts).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur le solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 fixant le statut ad-  
ministratif des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que do-  
ivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644  
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-  
nistres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 529 du 3.10.1981 du Directeur des Affaires  
Administratives et Financières du Ministère des Eaux et Forêts, émettant  
mettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980 signé entre la République  
Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 90/FP du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 28.11.1980 susvisés, Monsieur ADZIMBA EPOUMA, né le 28.02.1956 à Madingo -Kayes, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Industrialisation du Bois), obtenu à l'Institut de Brasov (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

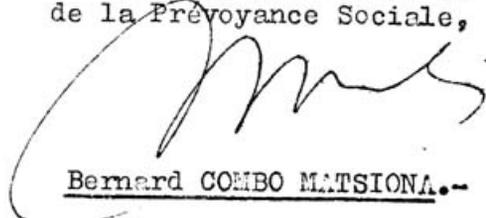
BRAZZAVILLE, le 29 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et  
Forêts,

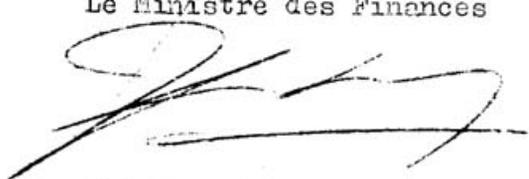
  
Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC .....	1
DGTFP/DFP .....	3
DFP/BST .....	1
D.B. ....	3
D.C.F. ....	1
M.E.F. ....	1
D.G.E.F. ....	2
DOSSIER .....	3
INTERESSE .....	1
SGCM/BC .....	2./-